



4816 - Elle veut se convertir à l'islam, mais éprouve des difficultés dans ses relations avec sa famille et dans l'exercice de sa fonction ?

question

Je suis une femme qui étudie l'islam et je voudrais des réponses aux questions suivantes : 1. J'ai des amis musulmans auxquels une forte amitié me lie et ils me traitent comme l'un d'eux. Est-ce que cette façon de traiter avec moi changerait en cas de ma conversion ? Par exemple, quand je visite leurs domiciles, leurs femmes restent à l'intérieur tandis que je me trouve avec les hommes entrain de causer. Les femmes restent occupées dans la cuisine ou avec les enfants ou regardent la télévision alors que nous (les hommes et moi-même) nous discutons. Je ne voudrais pas perdre ces moments avec mes amis. 2. Que devrais-je faire à propos de la prière du vendredi ? Je travaille dans des conditions très difficiles et mes collègues au travail sont hostiles aux musulmans et je crains qu'en cas de ma conversion, leur attitude à mon égard change... J'ai lu quelque part qu'il était permis à une personne de se faire remplacer dans la prière... Est-ce exact ? 3. Ma famille est composée de chrétiens fanatiques. Moi-même j'ai reçu une éducation chrétienne. Mon mari aussi est chrétien, mais il ne s'oppose pas à ce que j'étudie ou pratique l'islam... Comment devrais-je me comporter à l'égard de ma famille en cas de conversion afin qu'ils me laissent tranquille ? 4. Bien sûr, ce serait un grand saut et je n'ai pas cessé de douter : est-ce que ce que je vais faire est juste ou pas ? Comment être sûr à 100 % que c'est exact ? je sens au fond de moi-même que ce que je fais est juste, mais j'éprouve beaucoup d'appréhensions comme vous pouvez vous en rendre compte à travers mes questions. Je suis certaine quant à l'unicité d'Allah et je l'ai toujours été. J'ai lu le livre intitulé Le Choix écrit par Ahmad Deedat et je suis sûre de la prophétie de Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) et j'ai toujours été sûre de la Résurrection après la mort... Mais, pourquoi je demeure réticente ? Suis-je prête à franchir le grand pas ? Je formule beaucoup de prières à ce propos et je souhaite recevoir une réponse rapide...



la réponse favorite

Louange à Allah.

Est-ce que ce que vous voulez entreprendre est juste ? Etes-vous prête à franchir le grand pas ? Voilà deux questions importantes posées dans le cadre des propos que vous venez de nous adresser. En vous remerciant pour cette consultation, nous vous dirons que nous croyons que ce que vous envisagez de faire est sans le moindre doute juste. Car il s'agit d'entrer dans la religion qui est la seule agréée par Allah. A ce propos, le Très Haut dit : **Et quiconque désire une religion autre que l' Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l' au-delà parmi les perdants.** (Coran, 3 : 85).

Vous avez déjà procédé à une comparaison, lu et acquis la conviction que l'Islam est la vraie religion qu'il faudrait suivre. Le salut personnel requiert, en plus de la croyance en l'unicité d'Allah et la prophétie de Muhammad et la résurrection, la prononciation des deux attestations et la pratique des rites de l'Islam. Il nous apparaît que votre réticence ne résulte pas d'un manque de conviction par rapport à la vérité, mais d'un ensemble d'appréhensions en rapport avec les amis, la famille, le mari et la fonction.

Une partie de la réponse est abordée dans le cadre de la question n° 4775, veuillez vous y référer.

En ce qui concerne vos amis musulmans, c'est avec leurs femmes que vous devriez vous asseoir conformément aux enseignements de l'Islam. Même si vous trouvez cela difficile au début, vous y parviendrez à l'avenir. Si les femmes sont occupées, cherchez d'autres femmes musulmanes avec lesquelles vous échangeriez des recommandations sur la vérité.

Si vous êtes sincère avec Allah, Il vous aidera à franchir les difficultés dans vos rapports avec votre famille et votre mari. Quant à la prière du vendredi, elle n'est pas obligatoire pour les femmes en vertu des propos du Prophète de l'Islam (bénédiction et salut soient sur lui) : **La prière du vendredi est une obligation pour tout musulman à l'exception de quatre : l'esclave, la femme, l'enfant et le malade** (rapporté par Abou Dawoud, 901). À la place de la prière du vendredi, la



femme doit accomplir la prière du zuhr là où elle se trouve.

Quant à ce que vous avez entendu à propos de la possibilité pour le musulman de se faire remplacer par un autre à la prière, c'est complètement faux. La prière constitue une obligation personnelle pour tout musulmane et ne peut faire l'objet d'aucun remplacement. Personne n'est autorisée à prier à la place de personne. Toujours est-il que vous n'en avez pas besoin pour ce qui est de la prière du vendredi.

Votre cas se résume en ceci que vous avez besoin de vous confier à Allah, d'oeuvrer pour Lui complaire et de vous convertir à l'Islam, même si les gens n'étaient pas contents. Ayant accepté Allah comme Maître et Dieu et suivi Sa religion, Il ne vous décevra pas et ne vous abandonnera pas. Nous pensons sérieusement que vous êtes prête, s'il plaît à Allah, à franchir le grand pas... Rappelez vous le résumé de la réponse : avancer et se confier à Allah.

Nous demandons à Allah de vous assister.